



1^{er} colloque national sur les aires marines protégées

Quelle stratégie pour quels objectifs ?



Boulogne-sur-Mer / 20, 21, 22 novembre 2007



Partenaires :





Boulogne-sur-Mer,
20-22 novembre 2007

1^{er} colloque national

aires marines protégées

Les aires marines protégées : un outil essentiel à une politique française de la mer

Possédant le **2^{ème} domaine maritime au monde**, établi sur trois océans de la planète, la France constitue l'un des Etats les plus concernés par les enjeux de gestion et de protection de la biodiversité marine. Les eaux françaises métropolitaines et d'outre-mer concernent en effet huit des 64 grands écosystèmes marins et abritent 10% des écosystèmes récifo-lagonaires et 20% des atolls au monde.

Face à cette importante responsabilité, le réseau français d'aires marines protégées se révèle toutefois en retard. Ne couvrant à l'heure actuelle que **0,16%** de la superficie du domaine maritime national, les aires marines protégées constituent désormais un **défi** que l'Etat français doit relever. Les objectifs internationaux visent en effet une protection des milieux marins de 10% en 2012, et 20 à 30% à terme. La création de l'Agence des aires marines protégées et l'annonce ministérielle d'une stratégie métropolitaine d'aires marines protégées constituent les premières réponses auxquelles le **Comité français de l'UICN** souhaite contribuer **en organisant le 1^{er} Colloque national sur le thème :**

« Les aires marines protégées : quelle stratégie pour quels objectifs » ?

Les aires marines protégées constituent un instrument essentiel à la définition d'une véritable politique marine française. Le colloque s'inscrit ainsi dans la lignée du dernier Sommet de l'UICN sur les aires marines protégées (Washington, 2007) et du 1^{er} congrès mondial des aires marines protégées (Geelong, Australie, 2005) qui ont mis en exergue les enjeux présentés par la création d'aires marines protégées en terme de biodiversité, de services écologiques et de gestion durable des ressources marines.

L'objectif principal de ce colloque est ainsi d'organiser un débat ouvert entre les différents acteurs de la mer sur les enjeux de protection et de gestion du domaine marin français et plus particulièrement sur la nécessité d'adopter une stratégie nationale pour la création d'aires marines protégées pour créer, au-delà d'un réseau, un système français d'aires marines protégées. Pour cela, les expériences existantes en matière d'aires marines protégées, tant nationales que régionales et internationales seront présentées, des travaux sur des principes et critères de désignation seront organisés en ateliers, puis des recommandations seront adressées à la toute nouvelle Agence des aires marines protégées, ainsi qu'au ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, et aux ministères en charge de la pêche et de l'outre-mer.



Thèmes abordés :

❖ Le rôle et la place des aires marines protégées dans les stratégies de protection

La thématique des aires marines protégées sera replacée au sein du contexte national, européen et international afin que les enjeux soient mieux discernés et précisés.

❖ Les aires marines protégées dans le dispositif français et à l'étranger

Un état des lieux des différents outils de protection français existants et en projet sera dressé. Des expériences étrangères seront également présentées de manière à élargir le champ des initiatives à poursuivre et inscrire les échanges dans une perspective régionale et internationale.

❖ Des propositions pour une stratégie nationale d'aires marines protégées

Les instructions et réflexions issues des deux premiers jours de colloque seront mises à profit pour enrichir la stratégie nationale des aires marines protégées. Les principes et critères devant fonder l'identification et la désignation d'aires marines protégées seront discutés en ateliers « écosystèmes marins régionaux » qui formaliseront des recommandations concrètes en la matière.

Acteurs et publics concernés :

Agence des aires marines protégées, ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, ministères en charge de la pêche et de l'outre-mer, gestionnaires d'espaces protégés, experts et scientifiques français et étrangers, collectivités et décideurs politiques, socioprofessionnels (notamment organisations professionnelles de la pêche et de la conchyliculture), représentants de l'industrie (granulats marins et hydrocarbures, transport maritime, loisirs nautiques, tourisme...), associations et ONG.

Organisation / déroulement :

- ❖ Sessions plénières
- ❖ Présentations et interventions de spécialistes
- ❖ Ateliers de travail régionaux
- ❖ Espace d'exposition, présentation des projets et des expériences, des structures.....

Résultats attendus :

- ❖ Définition des objectifs, critères et principes devant fonder une véritable stratégie nationale des aires marines protégées ;
- ❖ Développement des relations entre acteurs, experts et correspondants afin d'assurer une concertation permanente à l'échelle nationale.

Les aires marines protégées, un outil émergent à consolider

- 1982 : Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer (CNUDM), Montego Bay**
- Reconnaissance de l'interrelation des problèmes des espaces marins et de la nécessité de les envisager dans leur ensemble
 - Protection et préservation du milieu marin : établissement d'une obligation d'ordre général pour les Etats de protéger et de préserver le milieu marin (partie XII)
- 1988 : 17ème Assemblée Générale de l'UICN, San José**
- Recommandation d'établir un réseau mondial représentatif d'aires marines protégées afin de garantir la protection, la restauration, l'utilisation rationnelle et la jouissance du patrimoine marin mondial (Rec.17.38)
- 1992 : Sommet de la Terre, Rio**
- Adoption de l'Agenda 21 - chapitre 17 sur la « Protection des océans et de toutes les mers »
 - Adoption de la Convention sur la Diversité Biologique
- 1995 : IVème Conférence des Parties, Convention sur la Diversité Biologique (CDB), Jakarta – Mandat de Jakarta**
- Adoption du programme de travail de la Convention sur la Diversité Biologique sur la biodiversité marine et côtière
- 2002 : Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD), Johannesburg**
- Nécessité de mettre en place des réseaux représentatifs d'aires marines protégées fondés sur des données scientifiques, d'ici 2012
- 2003 : 5^{ème} Congrès mondial des Parcs, Durban - Accords de Durban**
- Création et expansion des réseaux d'aires marines protégées devant couvrir à terme, 30% des océans contre 0,5% actuellement
 - Mise en œuvre d'une approche par écosystème de la gestion durable des pêcheries et de la conservation de la biodiversité
- 2004 : Adoption de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité**
- Stopper d'ici 2010 le déclin de la diversité biologique ; la stratégie est déclinée en plans d'actions
- 2005 : Lancement des Plans d'Action « Mer » et « Patrimoine naturel » de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité**
- La France s'engage, notamment sur la préservation du patrimoine naturel marin et sur l'extension de ses aires marines protégées
- 1^{er} Congrès mondial des aires marines protégées, Geelong**
- Renforcement de la connaissance indispensable pour la création d'aires marines protégées
 - Meilleure prise en compte des aires marines protégées dans la mise en œuvre de la gestion intégrée côtière
 - Création urgente de réseaux d'aires marines protégées écologiquement représentatifs ; objectif : protéger 10% des écosystèmes marins suffisamment représentatifs des milieux et des espèces y vivant
 - Nécessité de mettre en place des procédures de concertation entre tous les acteurs et usagers concernés
- 2006 : Création en France de l'Agence des aires marines protégées**
- La loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins crée l'Agence des aires marines protégées, établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables. L'Agence a vocation à appuyer l'Etat pour l'élaboration de stratégies de création et de gestion d'aires marines protégées en France. Elle doit apporter un appui technique, administratif et scientifique aux gestionnaires d'aires marines protégées, et peut également se voir confier la gestion directe d'aires marines
- 2007 : Marine Summit (Commission mondiale des aires protégées de l'UICN), Washington**
- Appel au redoublement des efforts de tous les acteurs concernés afin d'établir des réseaux d'aires marines protégées d'ici 2012, couvrant au moins 10% des écosystèmes marins sous juridiction nationale
 - Etablissement de "corridors" marins entre aires protégées afin de favoriser la résilience des écosystèmes face aux changements climatiques
- Catégories Summit (Commission mondiale des aires protégées de l'UICN), Almería**
- Reconnaissance des spécificités du biome marin et nécessité d'une meilleure prise en compte dans les catégories d'aires protégées de l'UICN



**2007 : Premier Colloque National pour les aires marines protégées :
Quelle stratégie pour quels objectifs ?**